

Image not found or type unknown



Perde de la nationalité après divorce!

Par **pastèque1**, le **07/10/2008 à 09:30**

Bonjour,rrrnMariée depuis 2002,j'ai obtenu la nationalité francesa en janvier 2006.Mais voila!!après le chômage de mon mari c'est impossible de continuer emsemble pour plusieurs raisons!!rrrnJ'aimerais savoir si en cas de divorce, je risque la perte de la nationalité??rrrnj'ai un travail ,une vie presque normal à cause de la situation de mon mari qui n'a pas de projets à deux et meme pas l'envie d'etre père!!enfim,ce n'etait pas un mariage blanc!mais comment prouver cela?? merci